

Image not found or type unknown



Durée du travail et pandémie grippale

Conseils pratiques publié le **08/10/2009**, vu **2035 fois**, Auteur : [Xavier Berjot | SANCY Avocats](#)

Face à la pandémie grippale, les entreprises risquent de voir leur organisation du travail perturbée par un taux d'absentéisme plus ou moins élevé.

Comme le rappelle le Service d'Information du Gouvernement, le code du travail contient, en matière de durée du travail, des dispositions permettant à l'employeur de faire face à des situations d'urgence, de sa propre initiative ou sur autorisation de l'inspection du travail.

Le Gouvernement a mis en ligne un site Internet (www.pandemie-grippale.gouv.fr) contenant des réponses intéressantes aux questions pratiques que peuvent se poser les acteurs du droit du travail de l'entreprise.

Xavier BERJOT

Avocat Associé

OCEAN AVOCATS

www.ocean-avocats.com